Décret du 27 mars 1793 : met hors de la loi tous les « aristocrates » et les « ennemis
de la révolution ».

Cfr. Duvergier, *Collection complète*, t.V, Paris, 1825, p. 270 :

<https://books.google.it/books?id=XkIUAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=it&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false>

Archives Parlementaires p. 605

Seduta del 27 marzo 1793

<http://artflx-backup.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/getobject.pl?c.59:2:21:0:51.archparl05082013.4145739.4145772.4145785>

Danton

[…..]

Je demande qu'on mette» aux voix ma proposition, qui est d'armer tous les Français, au moins d'une pique; de mettre en activité le tribunal révolutionnaire; une déclaration manifeste qui sera envoyée à tous les départements, par laquelle vous annoncerez au peuple français que vous serez aussi terribles que lui, que vous ferez toutes les lois nécessaires pour anéantir à jamais l'esclavage, et qu'il n'y a plus ni paix ni trêve entre nous et les ennemis de l'intérieur. (Vifs applaudissements.)

(La Convention adopte, à l'unanimité, les propositions de Danton.)

Dopo l’intervento di Danton il presidente gli chiede di mettere per iscritto quanto ha detto, in modo da poterlo meglio verbalizzare. Danton scrive un paio di righe su un foglio e lo consegna al segretario. La seduta del 30 marzo approva – con alcune proteste - una verbalizzazione secondo la quale la Convenzione nella seduta del 27 marzo ha deliberato all’unanimità la seguente proposta di Danton:

Testo del decreto del 27 marzo:

https://books.google.it/books?id=kppbAAAAcAAJ&pg=PA761&lpg=PA761&dq=%22ni+paix+ni+tr%C3%A8ve+aux+aristocrates%22&source=bl&ots=h8-5WWf8gl&sig=XrqEMKF4Ln9PZIHTJuioKQOV4J4&hl=it&sa=X&ved=0ahUKEwjk1I3FgYvTAhUGLhoKHXtQAFcQ6AEIRzAI#v=onepage&q=%22ni%20paix%20ni%20tr%C3%A8ve%20aux%20aristocrates%22&f=false

La Convention nationale déclare qu’elle est dans la ferme résolution de ne faire ni paix ni trève aux aristocrates et à tous les ennemis de la révolution ; elle decrète qu’ils sont hors de la loi, que tous les citoyens seront armés aux moins de piques, et que le tribunal révolutionnaire sera mis dans le jour en pleine activité.

Archives Parlementaires p. 702

Séance du samedi 30 mars 1793.

<http://artflx-backup.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/contextualize.pl?p.59.archparl05082013.4783038.4783049.4783057>

Guyton-Morveau

, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du mercredi 27 mars 1793.

Lehardy

(Morbihan). Il y a une erreur grave dans le procès-verbal. Il y est dit que la Convention a mis hors de la loi les aristocrates; elle ne l'a pas fait; ce serait une atrocité; elle aurait décrété l'assassinat : cette proposition n'étant pas précise, les meilleurs patriotes se trouveraient sous le couteau des assassins, car on traite d'aristocrates les citoyens qui ont le mieux mérité de la patrie.

Maulde

La proposition a été décrétée, tout le monde doit s'en rappeler. Les propositions de Danton ont été adoptées sans exception. Mais je fais une observation; c'est que la Convention, en mettant les contre-révolutionnaires hors de la loi, a seulement voulu que les formes ordinaires ne fussent point suivies dans leur jugement, mais elle n'a pas prétendu que le premier venu pût les égorger.

( La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'en déclarant les aristocrates hors de la loi, l'Assemblée a décrété que les contre-révolutionnaires seront jugés extraordinairement par le tribunal révolutionnaire, ou par les tribunaux criminels de département, conformément à la loi. Elle adopte ensuite la rédaction du procès-verbal.)

Resoconto della seduta del 27 marzo 1793 e testo del decreto in G. M. Lallement, *Choix de rapports, opinions et discours*…..,vol. XI, Paris, 1820, pp. 323 - 324

<https://books.google.it/books?id=pFEUAAAAYAAJ&pg=PA323&dq=danton+hors+loi+aristocrates&hl=it&sa=X&ved=0ahUKEwjRqpihnqzLAhUDwBQKHXdUAPg4ChDoAQgyMAM#v=onepage&q=danton%20hors%20loi%20aristocrates&f=false>

Procès-Verbal De La Convention Nationale imprimé par son ordre……, Paris, 1793.

Seduta del 27 marzo 1793

<https://books.google.it/books?id=PLp7i2X7TrIC&pg=RA1-PA163&lpg=RA1-PA163&dq=proc%C3%A8s-verbal+de+la+convention+nationale&source=bl&ots=Fc8ue2n6uY&sig=1OIUpcBBuLiEQfddAtry7d1q1Bo&hl=it&sa=X&ved=0ahUKEwiZxqyK_6vLAhWHs3IKHYwjC8QQ6AEIPjAF#v=onepage&q&f=false>

Seduta del 30 marzo 1793

<https://books.google.it/books?id=PLp7i2X7TrIC&pg=RA1-PA163&lpg=RA1-PA163&dq=proc%C3%A8s-verbal+de+la+convention+nationale&source=bl&ots=Fc8ue2n6uY&sig=1OIUpcBBuLiEQfddAtry7d1q1Bo&hl=it&sa=X&ved=0ahUKEwiZxqyK_6vLAhWHs3IKHYwjC8QQ6AEIPjAF#v=onepage&q&f=false>